In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.



RAPPORT DE TRANSPARENCE

OCTOBRE 2026

ADR

SOMMAIRE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU DIRECTOIRE 3

LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE 4

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ 9

LES PRATIQUES DE L'INDÉPENDANCE 14

LA BASE DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS 15

ANNEXES 16

Annexe 1 : Déclarations relatives au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation 16

Annexe 2 : Structures juridiques 17

Annexe 3 : Personnes physiques 18

Annexe 4 : Liste des mandats auprès de sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur un marché réglementé, établissements de crédit et sociétés de financement 19

ADR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU DIRECTOIRE

Lyon, le 30 octobre 2026

En application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article D.821-197 du Code de commerce, In Extenso publie son rapport de transparence au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Ce rapport fournit l'ensemble des informations requises permettant d'apprécier la manière dont nos valeurs guident, en permanence, nos missions et comportements.



Antoine de Riedmatten
Président du Directoire



ADR

LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

HISTORIQUE

Le groupe In Extenso a été constitué en 1991 au sein du réseau Deloitte pour se concentrer sur les services aux TPE et aux PME que ce soit dans le domaine de l'audit, de l'expertise comptable ou de la gestion sociale, de la paie et autres activités de conseil.

Plus de cinq ans après sa prise d'indépendance, le Groupe poursuit sa stratégie de développement en étendant sa gamme de prestations au service de ses clients et en renforçant son empreinte géographique.

Le groupe clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.



LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

LES ACTIVITÉS DU GROUPE IN EXTENSO : CHIFFRES CLÉS

Riche de ses 328 associés, de ses quelques 7 700 collaborateurs et de ses 300 agences, le groupe In Extenso exerce ses activités de commissariat aux comptes et de conseil aux TPE / PME sur l'ensemble du territoire français et dans quelques pays limitrophes. Il réalise en 2025/2026 un chiffre d'affaires de 680 M€.

Sur cet exercice l'activité commissariat aux comptes a dégagé un chiffre d'affaires de 25 M€ dont 1 M€ concernant les honoraires pour les missions relevant des SACC.

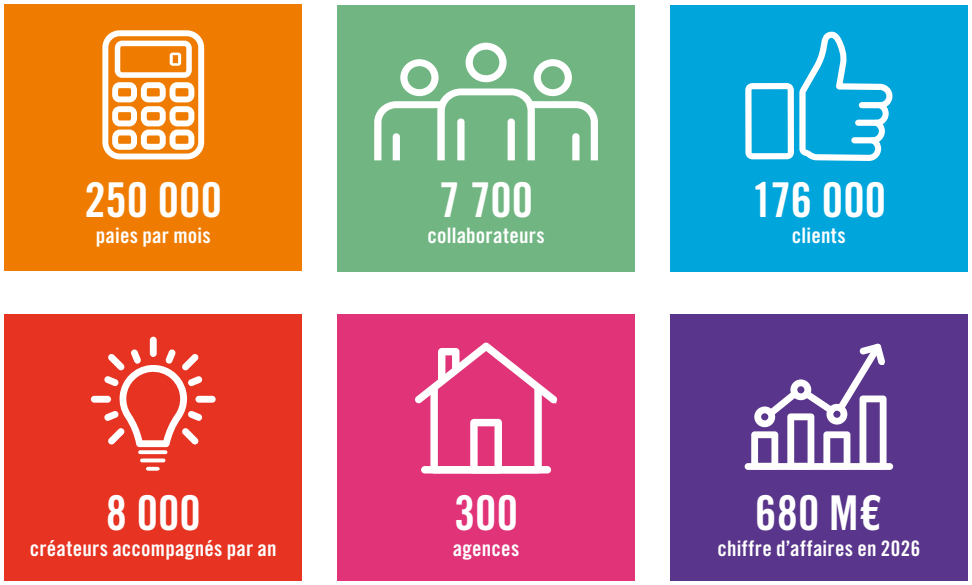

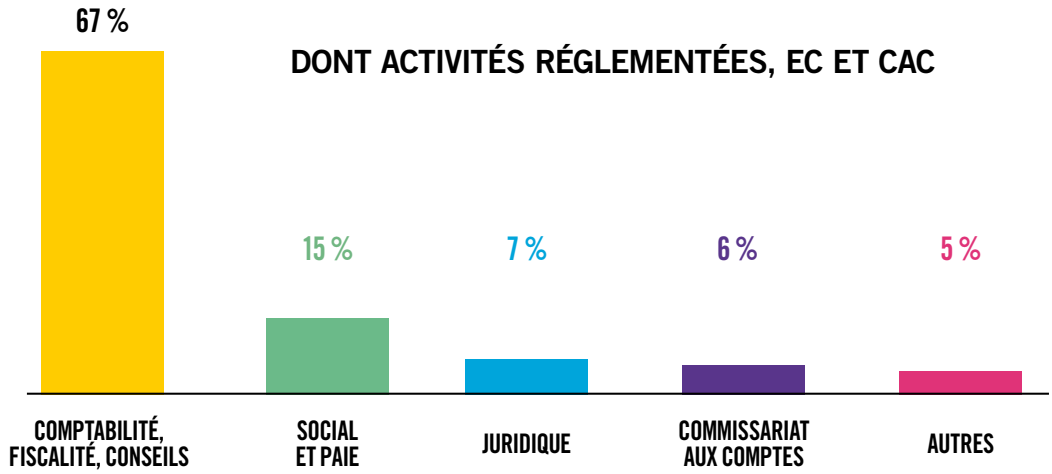

ADR

LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

LA STRUCTURE JURIDIQUE

La société Financière In Extenso National (FIEN), tête du Groupe In Extenso, est détenue à 88,67 % par la société Avenir I.E., à 7,63 % par son partenaire financier et à 3,70 % par son actionnariat salarié.

Avenir I.E. est une holding détenue à 100 % par les associés opérationnels du groupe.

In Extenso & Associés, détenue à 100 % par FIEN, détient des participations majoritaires dans les holdings régionales et d'autres entités opérationnelles.

Une liste des entités du groupe exerçant une activité de commissariat aux comptes est donnée en annexe 2.



ADR

LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE IN EXTENSO NATIONAL (FIEN)

Le Groupe a retenu une gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance.

LE DIRECTOIRE

Antoine de Riedmatten est Président du Directoire de FIEN depuis le 15 mai 2023.

La société LAMOTTE FRANK SARL est Directeur Général de FIEN.

Jean-François Trouillard et Jérôme Ledig sont Directeurs Généraux Délégués de FIEN depuis le 24 janvier 2025.

Le Directoire est ainsi composé de quatre membres, trois personnes physiques et une personne morale, nommés par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire administre et dirige le groupe sous le contrôle du Conseil de Surveillance, et veille notamment à la réalisation de ses missions et à ce que les engagements en matière de qualité, d'éthique et de respect des règles d'indépendance soient respectés.

Le Directoire s'appuie sur le Comité de Direction National principalement pour réaliser des projets opérationnels.

Le Directoire s'appuie également sur un comité des Risques Opérationnel. Il est constitué de Directeurs du siège et d'un représentant du Conseil de Surveillance. Son rôle est de s'assurer de la maîtrise des risques dans le déploiement des actions du Groupe et du respect de la qualité et des règles applicables aux experts comptables et commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs missions.

LE COMITÉ DE DIRECTION NATIONAL

Le Comité de Direction National est composé des Présidents de Région, d'un représentant des experts conseil et des membres du Directoire, qui en sont membres de droit. Les réunions sont animées par le Président du Directoire.

Le Comité de Direction National est l'organe de direction du Groupe qui agit en collaboration étroite avec le Directoire.

Il a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil de Surveillance.

De manière générale, il a vocation à intervenir sur tout projet pouvant avoir un impact sur l'organisation ou le suivi de l'activité du Groupe et a compétence pour réaliser toutes études techniques en faisant part de préconisations. Il peut, en particulier, exercer, à la demande du Président, toute mission de suivi de la mise en œuvre de projets spécifiques impactant l'organisation du Groupe.

Le Comité de Direction National est compétent pour suivre l'ensemble des dimensions de la gestion du groupe : production, ressources humaines, commercial.



LE GROUPE IN EXTENSO : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE D'IN EXTENSO & ASSOCIÉS

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

David Vanalderwerelt est Président du Conseil de Surveillance de FIEN depuis le 29 juin 2023.

Le Conseil de Surveillance est composé d'un maximum de 12 membres personnes physiques. Ils sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable. Le Président du Conseil de Surveillance d'Avenir I.E. est membre et Président de droit du Conseil de Surveillance de FIEN.

Le Conseil de Surveillance est un organe d'échange sur le développement et la stratégie du groupe, sur le statut de l'associe et d'organisation du groupe.

Le Conseil de Surveillance s'est doté de comités chargés de préparer les travaux et de formuler tous avis et recommandations sur les thèmes dont ils ont la charge.

La majorité des holdings régionales ont une gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance.

LES ASSOCIÉS DANS AVENIR IN EXTENSO

Avenir In Extenso compte 328 associés au 30 juin 2026, dont 126 sont inscrits comme commissaires aux comptes.

Le rôle des associés est d'apporter avec l'ensemble des collaborateurs la meilleure qualité de prestations auprès de ses clients.



ADR

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ

DIRECTION TECHNIQUE AUDIT, DIRECTION QUALITÉ ÉTHIQUE ET RÉFÉRENTS RÉGIONAUX : RESPECT DES NORMES

Considérant la qualité comme un enjeu stratégique majeur pour son activité commissariat aux comptes, le Groupe In Extenso s'est doté d'une Direction Technique Audit et d'une Direction Qualité Ethique.

La Direction Technique Audit assure la veille de l'actualité légale, réglementaire, des avis de la H2A, de l'ACPR, de l'AMF et des positions de la CNCC pour relayer les informations auprès des équipes d'audit. Elle alimente et met à jour notre intranet (Nexty) qui reprend les principaux textes et positions en vigueur et les outils que nous avons pu développer pour le bon déroulement de nos missions dans le respect de nos règles professionnelles.

Elle a également la charge du déploiement, incluant les aspects formation, et de la maintenance du logiciel d'audit mis à la disposition de tous les collaborateurs affectés à cette activité.

Elle développe, déploie et maintient la méthodologie propre au groupe. De même que pour l'outil, elle conçoit et anime des formations auprès des équipes dédiées au métier d'audit.

La culture de la consultation est largement développée au sein du groupe et la Direction Technique Audit répond régulièrement aux interrogations des auditeurs sur des problématiques techniques comptables ou méthodologiques mais également sur l'établissement des rapports complexes, des procédures d'alertes et des révélations.

La Direction Qualité Ethique a en charge la mise en œuvre des procédures sur les aspects déontologiques notamment les aspects indépendance. Elle diligente le contrôle qualité audit annuel et assure le bon déroulement des contrôles externes.

Elle est également amenée à répondre à des consultations, parfois conjointement avec la Direction Technique Audit, sur différents sujets d'indépendance, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou de situations délicates dans le déroulement de nos missions.

Ses deux Directeurs s'appuient sur des référents dans chacune des régions du groupe afin d'avoir un relai au plus près des équipes sur le terrain.

Les actions de ces deux Directions concourent à faire progresser les équipes vers davantage de qualité et d'excellence dans la réalisation de leurs missions, dans le respect des règles de la profession.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ

COMITÉ SPÉCIALISÉ

Pour accompagner le développement de l'activité, le Groupe s'appuie sur un Comité dédié au Commissariat Aux Comptes dont le rôle est de piloter et de coordonner les actions menées auprès des équipes en région. Sous la responsabilité d'un président de région et avec l'appui du Directeur Technique Audit, du Directeur Qualité Ethique et de 5 associés Audit, il construit les plans d'actions pour l'exercice à venir et en assure le suivi en s'appuyant sur des référents régionaux.

ACCEPTATION ET MAINTIEN DES MISSIONS

Les règles applicables sont définies par le Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Les procédures internes applicables en matière d'acceptation des clients et des missions sont définies par la Direction Qualité Ethique et mises à disposition de tous les associés et collaborateurs sur notre intranet (Nexty).

Avant l'entrée en relation d'affaires avec un client, les équipes doivent s'assurer qu'il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité ou de risques de perte d'indépendance.

La fiche d'acceptation client renseignée par l'équipe est visée par l'associé responsable du dossier.

La décision annuelle du maintien du client fait également l'objet d'une formalisation dans le dossier de l'exercice.

L'application de ces règles est vérifiée dans le cadre du contrôle qualité et lors de la revue annuelle de portefeuille pour les dossiers considérés comme étant à risques.

RÉALISATION DES MISSIONS

L'exécution des missions repose sur l'application de la méthodologie définie par le Groupe, des normes d'audit issues des Normes d'Exercice Professionnel françaises (NEP), tout en tenant compte des avis de la H2A et la doctrine professionnelle de la CNCC.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ

REVUE INDÉPENDANTE

Pour tous les mandats EIP ou considérés comme étant à risques, il est prévu qu'une revue indépendante soit réalisée avant l'émission des rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés quand cela trouve à s'appliquer.

Cette revue indépendante est réalisée par un commissaire aux comptes inscrit, accompagné dans certains cas par un manager expérimenté, qui n'interviennent pas sur la mission pour effectuer la revue en toute indépendance et objectivité.

La revue a pour principal objectif d'analyser les sujets d'audit clés et de s'assurer de la cohérence entre les documents de synthèse et les rapports émis.

CONTRÔLE QUALITÉ INTERNE

Afin de nous assurer du plus haut niveau de qualité dans la réalisation de nos missions, nous procédons à des contrôles de qualité de toutes nos activités.

Plus particulièrement pour l'activité audit, nous déployons un contrôle qualité annuel sur la base d'un plan de rotation afin que tous les associés soient contrôlés au moins une fois tous les 3 ans.

Dans la construction de notre plan de rotation du contrôle nous pouvons être amenés à anticiper certains contrôles, introduisant ainsi une part d'imprévisibilité des interventions. La Direction Qualité Ethique donne également des instructions aux contrôleurs pour orienter la sélection vers des dossiers dits « à risques ».

Ces interventions sur site sont aussi l'occasion de procéder à des contrôles sur des procédures transverses comme la bonne formalisation et documentation de l'acceptation et du maintien des clients.

Le résultat des contrôles est partagé avec les organes de gouvernance au plan national et régional et des plans d'action sont établis en conséquence.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ

GESTION DU PERSONNEL

RECRUTEMENT

Tous les candidats à des postes d'auditeurs passent généralement deux entretiens pour vérifier l'adéquation de leurs compétences avec nos besoins. Nous procédons également à des tests de personnalité que nous partageons le plus souvent avec le candidat lors du deuxième entretien.

Le Groupe privilégie la spécialisation des équipes d'audit, et les collaborateurs recrutés pour travailler dans cette activité sont prioritairement affectés aux missions de commissariat aux comptes.

Le contrat de travail du collaborateur qui nous rejoint intègre des clauses relatives à l'éthique, à l'indépendance et au secret professionnel.

Lors de leur entrée, les nouveaux collaborateurs sont tenus de suivre des formations notamment sur l'éthique, l'indépendance et la confidentialité.

Le Code d'Ethique du Groupe est mis à disposition de chaque nouvel entrant dans notre intranet. Ce Code confirme nos 4 valeurs, satisfaction client, confiance, esprit d'équipe et force d'innovation et présente nos 4 engagements éthiques en cohérence avec notre Raison d'être : « Chez In Extenso, nous sommes acteurs du développement des entreprises, du dynamisme des territoires, et de l'accomplissement de chacun ».

Chaque année, les associés et les collaborateurs confirment qu'ils se sont comportés conformément à ces valeurs et ces engagements.



FORMATION

Le développement et le maintien des compétences de nos associés et collaborateurs constituent un levier essentiel de la qualité de nos missions et de la conformité aux exigences réglementaires et professionnelles. À ce titre, la formation représente un axe stratégique majeur pour le Groupe.

Chaque année, le Groupe élabore un plan de développement des compétences fondé sur les évolutions techniques, réglementaires et méthodologiques de nos métiers, les besoins exprimés par les régions ainsi que les constats issus des contrôles qualité. Ce dispositif garantit à chaque collaborateur un parcours de formation adapté à ses fonctions, à son niveau d'expérience et à ses perspectives d'évolution. L'ensemble des actions de formation est piloté et tracé au sein de notre portail RH, assurant un suivi des parcours et des obligations professionnelles.

Pour les équipes d'audit, le dispositif est complété par un programme régulier de webinaires et de sessions d'actualisation portant notamment sur les évolutions méthodologiques, les enjeux liés aux systèmes d'information, ainsi que les nouvelles normes applicables à la profession.

Par ailleurs, la Direction Technique Audit organise chaque année une réunion nationale réunissant les associés et managers afin de présenter les nouveautés réglementaires, techniques et méthodologiques, de partager les bonnes pratiques et de renforcer l'homogénéité des approches au sein du Groupe.

Enfin, les associés et collaborateurs ont également la possibilité de compléter leur parcours de développement professionnel en participant à des formations externes, conférences ou événements spécialisés contribuant à l'enrichissement de leurs compétences et au maintien de leur expertise.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ

CONTRÔLE EXTERNE SELON L'ART L. 821-9 DU CODE DE COMMERCE

La Haute Autorité de l'Audit est intervenue entre mars et juin 2026 dans le cadre l'examen de certaines procédures et de certains outils, ainsi que de 6 mandats non EIP précédemment contrôlés.

Le pré rapport de la H2A est daté du 27 octobre 2026. Le rapport définitif relatif à ce contrôle ne nous a pas été communiqué à ce jour.



ADR

LES PRATIQUES D'INDÉPENDANCE

L'indépendance est le socle même de notre profession et le Groupe In Extenso y attache une importance particulière et veille au respect des règles du code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Le Groupe a mis en place des procédures pour identifier, dans la démarche d'acceptation du nouveau client, les situations de possible conflit d'intérêts ou de perte d'indépendance.

Tous les associés et collaborateurs du groupe sont tenus de respecter les règles d'indépendance de la profession qui sont rappelées dans une rubrique dédiée de notre intranet : indépendance financière, personnelle, professionnelle. Ils confirment annuellement qu'ils ont respecté les règles d'indépendance et plus généralement les règles du Code de déontologie des commissaires aux comptes et du Code d'éthique du Groupe.

Pour se conformer aux règles en matière de rotation des associés signataires sur les mandats EIP et leurs filiales significatives, le Groupe suit avec attention chacun de ces mandats et assure la transition vers un autre signataire à la fin de la période de 6 ans.



LA BASE DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

Les revenus des associés sont constitués d'une partie fixe et d'une partie variable ainsi que de dividendes versés par les structures dans lesquelles ils sont actionnaires. La partie variable est fonction de la réalisation d'objectifs individuels et collectifs, objectifs qui sont liés à des critères qualitatifs et quantitatifs.

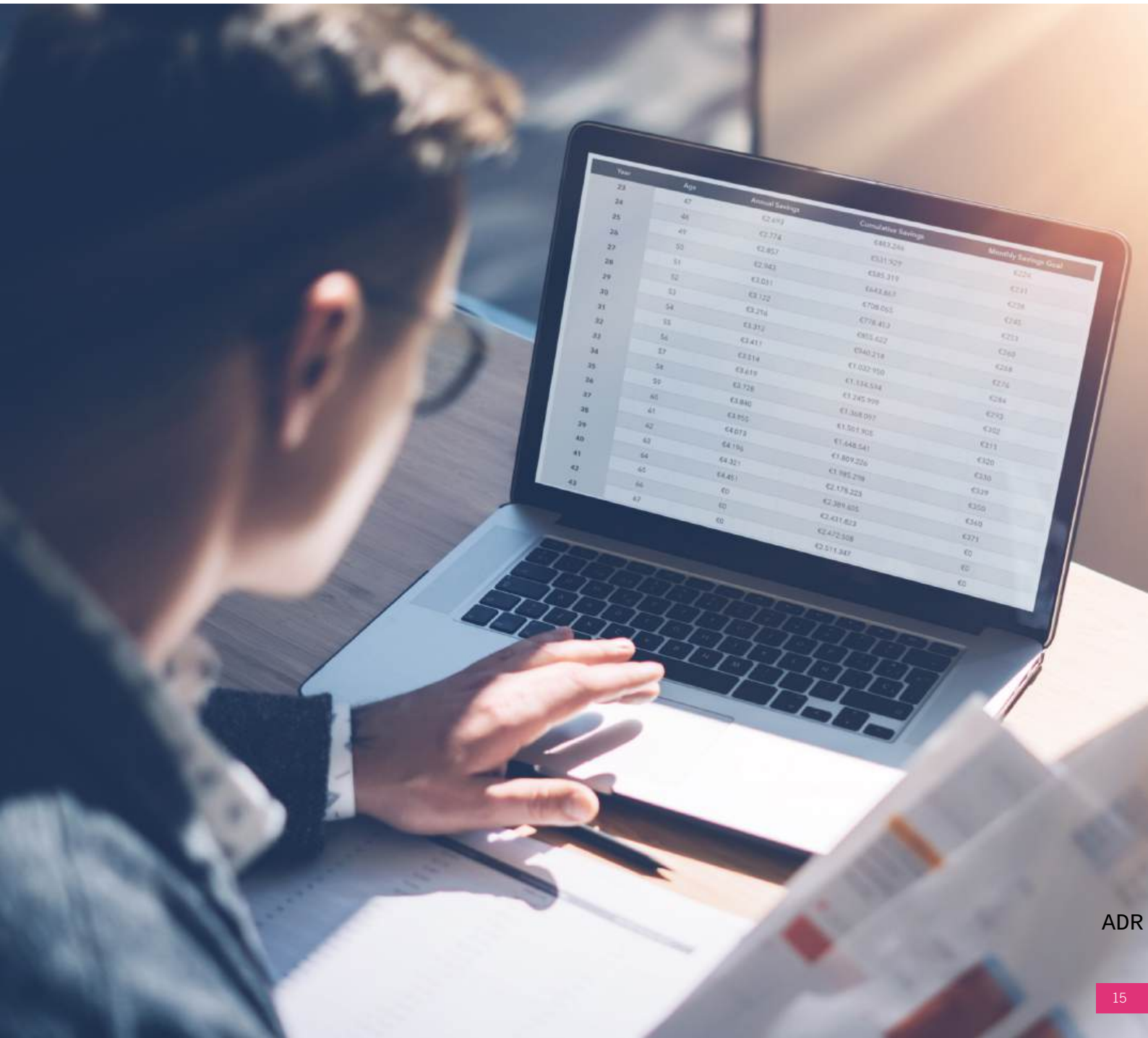

ANNEXE 1

DÉCLARATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF QUALITÉ, À L'INDÉPENDANCE ET À LA FORMATION

Lyon, le 31 octobre 2026

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article D 821-197 du Code de commerce et applicable à l'exercice clos au 30 juin 2026, que :

- nous estimons que notre système interne de contrôle qualité, permet une gestion des risques appropriée et assure le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- une vérification interne du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport a été effectuée ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à permettre le respect des dispositions des articles L821-24 et R821-70 et suivants du Code de commerce et le cas échéant à y remédier.

Antoine de Riedmatten
Président du Directoire

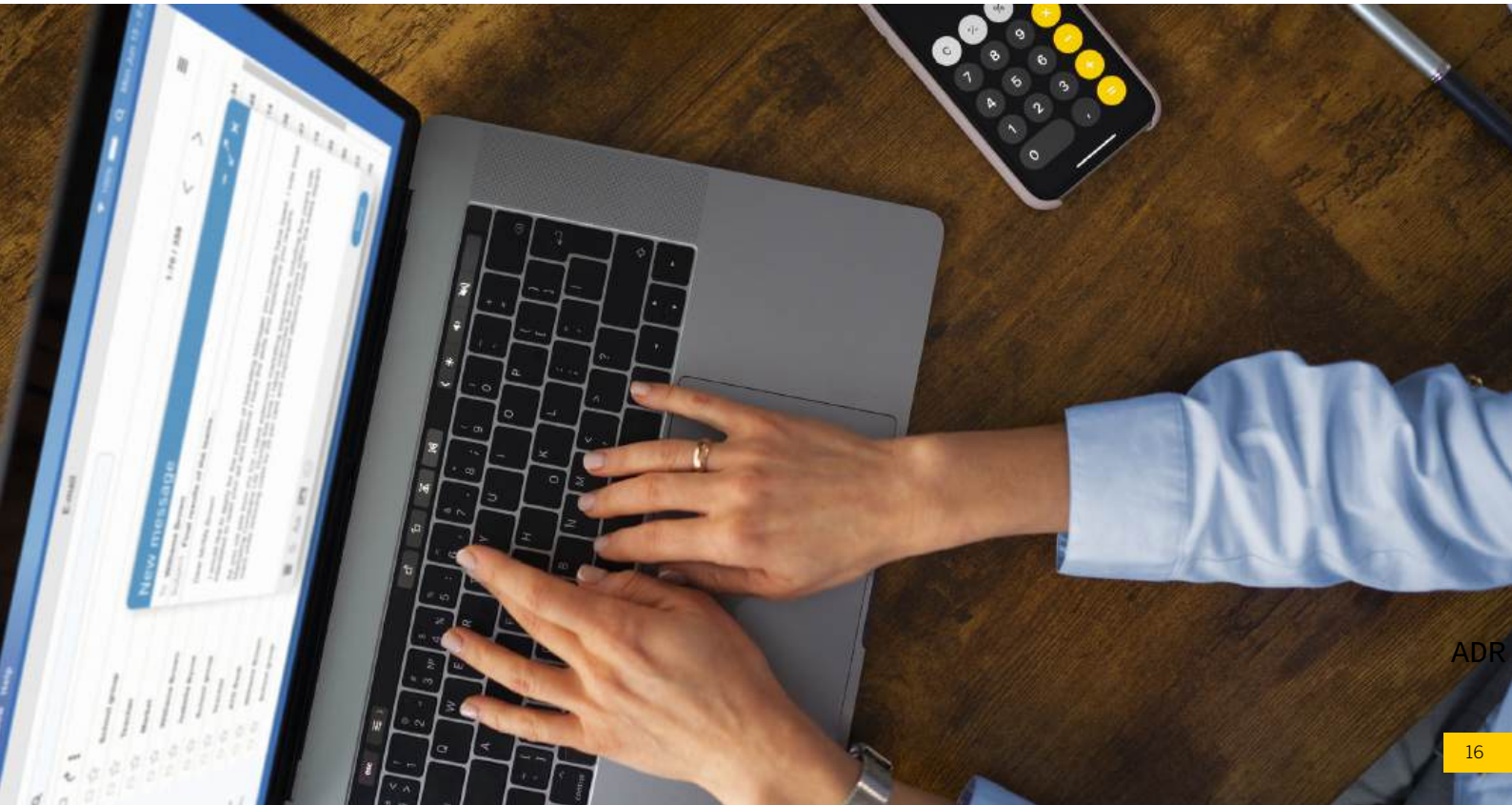

ADR

ANNEXE 2

STRUCTURES JURIDIQUES

Les activités d'audit du Groupe In Extenso ont été exercées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 au travers de 45 sociétés, soit, par ordre alphabétique :

- A2CA SARL
- AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES SARL
- AUDIT CONSEIL EXPERTISE SAS
- B & B ASSOCIES SAS
- BH AUDIT SARL
- CABINET BAROUH SAS
- CABINET CAMS SARL
- CABINET HUSSON SAS
- CABINET PAVIE SAS
- CHRISTOPHE LAMBERT SARL
- COMALIANCE AUDIT SARL
- DAVECC SAS
- ECA AUDIT SAS
- FIDUCIAIRE MICHEL EMMANUEL SARL
- IN EXTENSO ALPES ISÈRE SAS
- IN EXTENSO AUDIT SAS
- IN EXTENSO AUDIT ALSACE SARL
- IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST SAS
- IN EXTENSO AUDIT DAUPHINE SAVOIE SAS
- IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES SAS
- IN EXTENSO BRETAGNE SAS
- IN EXTENSO CENTRE OUEST SAS
- IN EXTENSO CHARENTE SAS
- IN EXTENSO DAUPHINÉ-SAVOIE SAS
- IN EXTENSO DORDOGNE SAS
- IN EXTENSO EURE SAS
- IN EXTENSO IDF AUDIT SAS
- IN EXTENSO ILE DE FRANCE SAS
- IN EXTENSO MONT BLANC SAS
- IN EXTENSO NORD AUDIT SARL
- IN EXTENSO NORD DE FRANCE SAS
- IN EXTENSO NORMANDIE SEINE SAS
- IN EXTENSO ORNE SAS
- IN EXTENSO OUEST AUDIT SARL
- IN EXTENSO PICARDIE SAS
- IN EXTENSO PROVENCE CÔTE D'AZUR SAS
- IN EXTENSO SECAG SAS
- IN EXTENSO STRASBOURG-NORD SAS
- MD AUDIT SARL
- PHILIPPE DESSEAUX SARL
- SOGEC SAS
- SOLOGNE AUDIT CONSEIL SAS
- SOREC SARL
- STERENN SAS
- WILLIAM SAS

ANNEXE 3

PERSONNES PHYSIQUES

Liste des 7 personnes physiques du groupe In Extenso exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre au 30 juin 2026 :

- BOURBON Jacques
- BUCHSER Michel
- DESBONNETS Patrice
- GRIMAUD PORCHER Françoise
- HIRSCHY Christian
- PETIT Cyrille
- SERRANO-SANCHEZ Emmanuelle



ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS AUPRÈS DE SOCIÉTÉS OU ENTITÉS AYANT DES TITRES FINANCIERS ADMIS AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ, ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

La liste des sociétés ou entités concernées pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé a été établie conformément à l'article D 821-197 du Code de commerce.

ENTITÉS AYANT DES TITRES ADMIS AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

NÉANT

ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

NÉANT

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

ENTITÉ	STRUCTURE PORTANT LE MANDAT
ARKEA Crédit-Bail	Sterenn
ARKEA Financement & Services	Sterenn

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

Siège social
8 place Hubert Mounier
69002 LYON
Tél. : 04 72 60 37 00
www.inextenso.fr | magazin.inextenso.fr

ADR

© 2026 In Extenso & Associés | Illustration : Léonard Dupond / Agent 002 | Tous droits réservés